



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS FORÊTS  
4 ROUTE DE CHÂTILLON – SITE LE CHAMEAU – 52 120 CHÂTEAUVILLAIN  
TEL : 03 25 01 38 53 – MAIL : [contact@cc3f52.fr](mailto:contact@cc3f52.fr)

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : PROJET DE MODIFICATION  
SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU DE ORGES

Par délibération N°30-03-23\_038 du 30 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) a décidé d'une modification simplifiée du PLU de Orges. Cette modification simplifiée consiste à la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) dénommé Ap, d'une surface de 160 m<sup>2</sup>, afin de permettre la restauration de la chapelle Sainte-Libère-Notre-Dame-des-Ormeaux.

Vu la délibération N°24-10-23\_007 du 24 octobre 2023 du Conseil Communautaire de la CC3F définissant les modalités de mise à disposition des dossiers au public, la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Châteauvillain sera tenue à disposition du public :

**du 06 novembre 2023 au 07 décembre 2023 inclus**

Les modalités de consultation étant les suivantes :

- un dossier technique en version papier sera tenu à disposition du public **en mairie de Orges**, à l'accueil du secrétariat de mairie aux horaires de permanences aux jours et heures suivantes : **mardi et vendredi : 17h00 à 19h00**

Ce dossier sera accompagné d'un registre dans lequel le public pourra consigner ses observations.

- un dossier technique en version papier sera tenu à disposition du public **au siège de la CC3F**, au 4, route de Châtillon à Châteauvillain aux jours et heures suivantes : Matin : **lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h à 12h** - Après-midi : **lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 13h à 16h30**.

Ce dossier sera accompagné d'un registre dans lequel le public pourra consigner ses observations.

- Le dossier pourra aussi être consulté sur le site internet de la commune de Orges : [www.mairie-orges.fr](http://www.mairie-orges.fr) et sur celui de la CC3F : <http://communautedecommunesdes3forets.com/>

- les observations relatives à la modification simplifiée pourront également être adressées par écrit à l'adresse suivante : CC3F – 4, route de Châtillon – 52120 CHÂTEAUVILLAIN ou par courrier électronique à l'adresse : [contact@cc3f52.fr](mailto:contact@cc3f52.fr)

Le dossier mis à disposition du public comprend :

- le dossier de modification simplifiée n°2 de Orges : notice explicative
- la dispense d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale : annexe de la notice explicative
- les avis des personnes publiques associées et consultées

A l'issue de la mise à disposition, la Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts présente le bilan devant le Conseil Communautaire, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.